



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE
FORMATION, RECHERCHE ET
INTERVENTION SOCIALE

CHARTRE DE L'ASSOCIATION IMF

L'Association IMF affirme que les activités de formation et de développement social sont des missions d'intérêt général nécessaires à la mise en oeuvre des politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions et les discriminations.

En conséquence, l'Association agit et milite pour que, dans son domaine de compétence, le droit à la formation et à l'accès à la qualification et à l'emploi soit effectivement ouvert à tout citoyen.

L'Association soutient, développe et gère dans cet esprit les activités de l'Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social (IMF).

Principes et valeurs

- **Elle garantit la pluralité** politique, idéologique et philosophique de ses membres. Ces derniers s'engagent à oeuvrer dans le sens de l'intérêt général, d'une part, et des intérêts particuliers de l'IMF décidés démocratiquement, d'autre part.
- **Elle porte une haute considération** à la dignité des personnes en favorisant toutes initiatives, innovations et alternatives qui permettent de faire accéder à la formation et à la qualification celles et ceux qui en sont les plus éloignés, en particulier les jeunes, et plus largement tout demandeur d'emploi et de formation.
- **Elle s'inscrit dans une dynamique** d'enrichissement mutuel, de capitalisation collective des savoirs et des cultures, tant aux niveaux locaux, régionaux, nationaux et européens qu'en direction des pays du bassin méditerranéen et de ceux en voie de développement.

Démarches professionnelles

- **Elle soutient** les complémentarités et articulations entre la qualification et la compétence, la formation initiale et la formation continue, le décroisement des formations, la diversité des voies d'accès à la qualification par la formation et la valorisation de l'expérience.
- **Elle porte** un souci constant de qualité dans la mise en oeuvre des formations sociales et des projets de développement. Elle fait notamment valoir, au croisement de la qualification et de la compétence, la reconnaissance professionnelle des acteurs pour accroître l'efficacité des interventions au plus près et avec les populations.
- **Elle développe** des réseaux d'échanges partenariaux et solidaires, notamment dans l'ouverture à la recherche et à la dimension européenne et internationale, afin de promouvoir une offre diversifiée de formations sociales des premiers aux plus élevés niveaux de qualification.

Pratiques institutionnelles

- **Elle favorise**, le cas échéant en partenariat, toute action de sensibilisation et de proposition auprès des pouvoirs publics afin de susciter leur soutien, notamment financier, aux programmes d'intérêt général (formations, développement social, recherches, ...) qu'exigent les évolutions de la société et les attentes de la branche professionnelle.
- **Elle développe** ses compétences pour satisfaire aux obligations des marchés publics et de la mise en concurrence. Elle répond aux appels d'offres (appels à projets) des grands organismes nationaux et européens ainsi qu'aux demandes et besoins des employeurs du secteur.
- **Elle agit** dans le cadre des lois, principes, contrôles et règlements concernant l'usage des fonds publics qui lui sont alloués pour le fonctionnement et le développement de l'Institut.